

mes chasseurs, dit encore notre célèbre avocat, virent aussitôt qu'il était de leur intérêt d'en prévenir une seconde qui retomberait sur eux, ils sentirent qu'il fallait proscrire toute usurpation nouvelle qui aurait pu contredire l'ancienne et la détruire. Pour y réussir, ils furent d'avis de n'autoriser que les brigandages qui se feraient en commun, et de punir sévèrement ceux qu'on oserait se permettre en particulier. Voilà en peu de mots la tige de toutes les lois humaines : c'est d'elle que dérivent toutes les constitutions imaginables ; elle a, dans la suite, dirigé les démarches de tous les politiques, de tous les fondateurs de gouvernements et d'empires. »

Ainsi, selon Linguet, la société serait l'ouvrage d'une réunion de malfaiteurs, lesquels, une fois maîtres des propriétés des laboureurs et des pasteurs, auraient jugé à propos de faire des lois pour consolider leurs usurpations. Une opinion pareille est assurément fort singulière ; mais on sait que Linguet, homme d'une très grande puissance de raisonnement, a eu le malheur, dans la plupart de ses ouvrages, de n'employer sa logique et ses talents, qu'à présenter et soutenir les paradoxes les plus étranges.

IX.

Non, la société n'a pas eu l'origine que Linguet s'est mis en tête de lui assigner. C'est l'agriculture qui a conduit les hommes par la main, de degrés en degrés, de la vie agreste à la vie sociale. Plus les terres ont été propres à recevoir des se-